

CONTRE-PORTRAIT

Jacques de Molay

Dernier Grand Maître de l'Ordre du Temple

v. 1244 – Paris, 18 mars 1314

Discours – Durée estimée : 45 à 50 minutes

Rambarde Knight



Nota bene

Ce discours constitue un essai d'histoire critique et rhétorique. Il n'est pas un réquisitoire théologique, et laisse à Dieu le soin de juger les âmes. Il s'agit d'un exercice de démythification historique, appuyé sur des sources académiques datées et identifiées, conduit avec la rigueur qui s'impose, et la liberté de ton qui s'autorise.



INTRODUCTION — LE PORTRAIT BRISÉ

Il n'était pas un saint.

Qu'on l'entende bien. Je ne suis point venu ici pour vous vendre un martyr de carton-pâte, une icône de chevalerie dorée à la feuille, un héros de roman dont les flammes du bûcher n'auraient consumé que l'innocence. Je ne suis pas venu réciter la litanie des lieux communs que deux siècles de romans, de séries télévisées et de jeux vidéo ont déversés dans les cerveaux des gens de bonne volonté comme dans ceux des esprits les plus paresseux.

Jacques de Molay ? Ah, Jacques de Molay ! Le nom seul suffit à faire briller les yeux de certains, à faire frissonner d'indignation les âmes sentimentales, à provoquer chez le féru de mystères ésotériques une sorte d'extase quasi religieuse. Le martyr des Templiers. La victime absolue. L'homme pur brûlé par un roi et un pape sans scrupules. La malédiction susurrée depuis les flammes jusqu'aux trônes. La légende.

Permettez-moi de vous dire, avec tout le respect que je dois à votre intelligence, que cette légende est une construction. Qu'elle est, pour une large part, une mystification. Et qu'en l'acceptant sans examen, en portant Jacques de Molay aux nues de l'hagiographie laïque, vous commettez exactement la même faute que ceux que vous prétendez condamner : vous jugez sans regarder, vous admirez sans savoir, vous répétez sans vérifier.

La vérité est plus complexe. Elle est aussi plus intéressante. Elle parle d'un homme ordinaire — certes courageux à la fin, certes digne dans les flammes — mais d'un chef médiocre, d'un administrateur dépassé, d'un stratège à courte vue, dont les erreurs successives ont précipité dans l'abîme le plus puissant ordre militaire de la chrétienté. Elle parle d'un ordre qui n'était pas sans tache — et sur ce point, nous serons impitoyables. Elle parle, surtout, de la manière dont la postérité fabrique ses icônes et falsifie ses miroirs.

Alors installez-vous. Nous allons faire de l'histoire. De la vraie.



PREMIÈRE PARTIE L'Ordre du Temple avant Molay : grandeur et commencement d'une décadence

I.1 — Naissance d'une idée neuve

Pour comprendre Jacques de Molay, il faut d'abord comprendre l'institution qu'il prétendait diriger. Et pour comprendre cette institution, il convient de remonter à sa naissance, à ce moment exact où une idée presque paradoxale jaillit dans l'esprit d'un chevalier champenois au début du XII^e siècle.

Nous sommes en 1119. Jérusalem est chrétienne depuis vingt ans. La première croisade, prêchée par Urbain II au concile de Clermont en 1095, a accompli l'inimaginable : des chevaliers francs ont pris d'assaut la Ville Sainte le 15 juillet 1099 au prix d'un bain de sang que le chroniqueur Raimond d'Aguilers, témoin oculaire, décrit avec une horreur non dénuée d'une certaine satisfaction. Or voilà le problème. On a pris la ville, mais qui la garde ? Qui protège les routes vers Jérusalem, ce chemin de pèlerinage que des milliers de chrétiens vont désormais emprunter, exposés aux brigands et aux embuscades ? Hugues de Payns répond à cette question avec l'idée la plus bizarre du siècle : créer un ordre de moines-soldats.

L'ordre est fondé vers 1118-1119. Le roi Baudouin II de Jérusalem leur concède une aile de son palais, bâti sur l'emplacement supposé du Temple de Salomon. De là vient le nom : Pauperes commilitones Christi Templique Salomonici, les Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon. En 1129, au concile de Troyes, Bernard de Clairvaux rédige la Règle latine

et lui apporte sa caution spirituelle dans son célèbre traité *De laude novae militiae*. L'idée est désormais adoubée par le plus grand théologien de son temps. L'ordre peut se développer.

1.2 — La montée en puissance : un empire dans l'empire

En moins d'un siècle, les Templiers sont devenus une puissance qui n'a d'équivalent dans le monde médiéval que l'Église elle-même. Ils possèdent des commanderies de l'Écosse à la Pologne, de l'Irlande à la Terre sainte. Leurs domaines agricoles, leurs moulins, leurs vignobles, leurs ports, leurs flottes constituent un réseau économique d'une sophistication remarquable. Mais ce qui distingue les Templiers de tous leurs contemporains, c'est l'invention du système bancaire de crédit entre places : un pèlerin pouvait déposer ses fonds dans une commanderie de Paris, recevoir une lettre de change, et retirer l'équivalent à Acre. Les rois d'Europe empruntaient aux Templiers.

Au sommet de leur puissance, l'ordre compte environ quinze mille membres actifs, dont quelque deux mille chevaliers combattants. Mais leur présence ne se lit pas seulement dans les registres. Elle s'impose à la vue, en pierre et en machiaïcoulis.

Arrêtons-nous un instant sur ce point, car il mérite qu'on l'imagine avec les yeux d'un homme du XIV^e siècle.

Quand on entrait dans Paris, en ces années où Philippe le Bel régnait sur la France, le regard était immédiatement capturé par une silhouette qui n'avait rien d'une commanderie modeste : l'enclos du Temple, au nord-est de la ville, s'élevait avec l'autorité des grandes forteresses royales. Sa grosse tour — la Tour du Temple, bâtie sous Saint Louis, dont Jean Fouquet nous a laissé dans les Heures d'Étienne Chevalier, vers 1452-1460, la plus ancienne représentation détaillée — dépassait les toits du quartier avec l'assurance de qui n'a de comptes à rendre à personne. Elle rappelait à l'emprise foncière du Temple sur l'ensemble du quartier qui avait fini par relier cette fondation isolée au cœur même de Paris.

De l'autre côté de la Manche, à Londres, la situation était identique. Le quartier du Temple, installé entre Fleet Street et la Tamise, abritait depuis le milieu du XII^e siècle un complexe dont l'église ronde — inaugurée en 1185, bâtie à l'image du Saint-Sépulcre de Jérusalem — signalait au visiteur qu'il approchait d'une puissance qui n'avait pas attendu la permission du roi pour s'installer dans la ville.

Voilà ce que les contemporains voyaient. Non pas une institution pieuse nichée dans un quartier discret, mais une forteresse-ville dans la ville, une puissance érigée en pierre à l'intérieur des capitales chrétiennes, qui proclamait chaque jour, par son

seul volume, que l'ordre du Temple était un État dans l'État. Nul besoin de discours pour le comprendre : il suffisait de lever les yeux.

1.3 — Les premières dérives : ce que les contemporains disaient déjà

Et c'est ici que notre contre-portrait commence véritablement. Car avant même que Philippe le Bel n'engage sa machine judiciaire, avant même que Nogaret ne rédige ses actes d'accusation, des voix s'élèvent contre l'ordre. Non pas des voix ennemies, mais des voix chrétiennes, inquiètes, quelquefois outragées.

Jacques de Vitry, évêque d'Acre et homme d'Église de premier plan, écrit dès les années 1220 des lignes cinglantes sur les Templiers dans son *Historia Orientalis*. Il les accuse d'admettre dans leurs rangs des hommes de mauvaise vie, de négliger la rigueur de leur règle originelle, de se conduire en puissance financière davantage qu'en ordre spirituel. Ce n'est pas un roi qui parle : c'est un évêque.

Matthieu Paris, moine chroniqueur à Saint-Albans, auteur de la *Chronica Majora* écrite entre 1236 et 1259, va plus loin encore. Il décrit avec une ironie mordante les rivalités incessantes entre Templiers, Hospitaliers et Teutoniques en Terre sainte : ces ordres, dit-il en substance, dépensent plus d'énergie à se combattre entre eux qu'à affronter les Sarrasins. Les querelles de juridiction, les conflits de préséance, les accrochages armés même entre frères d'armes censés défendre la même croix : voilà la réalité que les hagiographes modernes préfèrent laisser dans l'ombre.

« Les rivalités entre les Templiers et les Hospitaliers étaient si vives que l'on pouvait se demander s'ils ne se battaient pas plus entre eux que contre les infidèles. »

— Matthieu Paris, Chronica Majora, vers 1250, citant des dépositions de croisés

Mais l'accusation la plus grave — et la plus dérangeante pour les défenseurs modernes de l'ordre — vient du bilan juridique des procès eux-mêmes. Car voici un fait que l'on s'évertue à minimiser : le procès des Templiers ne fut pas uniquement une affaire française. Les Templiers furent condamnés en France, certes, mais aussi en Angleterre et à Chypre. Ils furent acquittés en Allemagne, en Espagne et en Italie ; mais dans les royaumes où ils furent jugés coupables, ce furent des tribunaux d'Église indépendants qui prononcèrent les sentences, pas les agents du roi de France.

Et l'Italie ? On oublie trop souvent que des procès contre des Templiers, sur le terrain de l'hérésie et des mœurs, avaient été ouverts par des juridictions ecclésiastiques locales avant 1307. Des frères avaient été condamnés, certains très sévèrement. La question n'était donc pas uniquement française : elle concernait l'ensemble de l'Occident chrétien. Ce n'est pas Philippe

le Bel qui l'avait inventée de toutes pièces ; il l'avait exploitée avec un génie politique froid et sans état d'âme.

Les modernes, dans leur zèle apologiste, n'en finissent pas de vouloir innocenter l'ordre du Temple. Ce zèle lui-même devrait nous rendre méfiants. Car l'histoire ne se règle jamais en blanc sur noir, et l'acharnement à blanchir un accusateur suspecte d'autres motifs que la rigueur scientifique. Rien n'est jamais tout blanc, rien n'est jamais tout noir — et cette vérité-là, les admirateurs inconditionnels de Molay devraient la méditer en priorité.



DEUXIÈME PARTIE Jacques de Molay, l'homme : un chevalier sans génie politique

II.1 — Origines et formation : un homme de son siècle

Jacques de Molay naît entre 1244 et 1249 — l'imprécision elle-même est éloquente — dans le village de Molay, en Franche-Comté, aux confins de la Haute-Saône. Il est issu d'une famille de petite noblesse comtale, ni grands ni misérables. Rien dans ses origines ne le prédestine à la grandeur.

Il entre dans l'ordre du Temple en 1265, à Beaune, reçu par Humbert de Pairaud. Il a environ vingt ans. Cette date est l'une des rares certitudes que nous ayons sur sa jeunesse, et encore nous la devons à un document indirect. Car voilà le premier problème biographique que pose Jacques de Molay au chercheur honnête : aucun document ne permet de connaître ses premières années au sein de l'ordre.

« Aucun document n'a été retrouvé permettant de connaître les premières années de Jacques de Molay au sein de l'ordre. »

— Alain Demurger, *Jacques de Molay. Le crépuscule des Templiers*, Payot, 2002, rééd. 2014

Ce que l'on sait en revanche, c'est qu'il combat en Terre sainte entre 1266 et 1291. Ses contemporains le décrivent comme un homme courageux, fait pour le combat plutôt que pour le cabinet. On le dit grand guerrier, et rien dans les sources ne contredit ce portrait-là.

II.2 — L'élection de 1292 : le mauvais choix au mauvais moment

En mai 1291, Saint-Jean-d'Acre tombe. C'est la catastrophe. Le dernier grand port chrétien en Terre sainte est emporté par les mamelouks. Guillaume de Beaujeu, grand maître

des Templiers, défend la ville en personne et tombe mortellement blessé dans la brèche. Les Templiers s'enfuient vers Chypre.

Thibaud Gaudin succède brièvement à Beaujeu, mais meurt dès 1292. Il faut élire un nouveau maître. L'ordre est en crise profonde : il a perdu sa raison d'être géographique. C'est dans ce contexte que Jacques de Molay est élu vingt-troisième grand maître du Temple, vers 1292-1293, à Chypre. Probablement pour ses qualités militaires reconnues, sa réputation de fermeté. Ce qu'on élirait aujourd'hui, en somme, c'est un homme de guerre pour des temps de paix. Un chef de bataillon pour diriger un ministère.

Ce paradoxe est au coeur de la tragédie qui suivit.

II.3 — L'homme de terrain face aux défis diplomatiques

Dès sa prise de fonction, Jacques de Molay démontre des qualités réelles. En 1293, il se rend en Europe, visite les commanderies, réunit un chapitre général à Montpellier. Il prend des mesures pour renforcer la discipline interne, rappelle l'obligation de charité et d'hospitalité, durcit la règle pour contrer le relâchement des décennies précédentes. Ce point mérite d'être souligné, car il parle à sa décharge : Molay avait conscience du délitement moral de l'ordre et voulut y remédier.

Sur le plan diplomatique, il multiplie les efforts. Il prépare un plan de croisade ambitieux, le soumet à Clément V en 1306 sous forme de mémoire écrit. Ce document existe. Il est signé de sa main. Il témoigne d'un homme qui sait tenir une plume et articuler une pensée stratégique. Nous avons d'autres actes administratifs signés de lui. L'argument selon lequel Molay était incapable de tenir un cabinet est donc à nuancer : il était plus exactement un homme d'un type particulier, fait pour le commandement militaire, mis face à des défis qu'il ne maîtrisait pas entièrement : la politique des cours royales, les subtilités de la curie, le jeu des alliances.

II.4 — Les erreurs stratégiques : un homme qui ne lisait pas les signes

Et c'est là que le contre-portrait s'assombrit vraiment.

Premièrement, Molay refuse catégoriquement la fusion des deux grands ordres militaires — Templiers et Hospitaliers — que le pape Clément V recommande. Ce projet de réunification est rejeté par le grand maître avec une énergie qui fleure la jalousie corporatiste autant que la conviction stratégique. Or ce refus est une faute politique majeure. Il donne à ses adversaires une arme idéologique : en résistant à la volonté pontificale de rationaliser les ordres militaires, Molay apparaît comme un chef d'institution soucieux de son pouvoir propre plus que du bien commun.

Deuxièmement, et c'est là la faute la plus grave, Molay se laisse piéger dans la machination royale avec une naïveté qui confine à l'avéuglement. Les signes avant-coureurs existent. Et Molay, en octobre 1307, est encore à Paris, hôte du roi qui vient de lui faire l'honneur de l'inviter aux funérailles de Catherine de Valois.

Il est encore là. Dans la gueule du loup. Sans défiance.

Le matin du vendredi 13 octobre 1307, les agents du roi arrêtent simultanément, sur tout le territoire français, l'ensemble des Templiers. À Paris, Jacques de Molay est arrêté avec cent quarante de ses compagnons.



TROISIÈME PARTIE Le procès : la vérité sous la torture et le mensonge officiel

III.1 — Philippe le Bel : un grand roi qui fit de grands crimes

Avant d'entrer dans la mécanique du procès, il faut poser clairement la question de Philippe IV, parce que la facilité consiste ici à en faire une caricature — comme Maurice Druon s'y est complaisamment autorisé dans le cadre romanesque, avec un talent que l'on ne lui conteste pas.

Philippe le Bel est un très grand roi de France. L'historiographie sérieuse est unanime sur ce point. Son contemporain, le prélat Bernard Saisset — qui lui était opposé politiquement, ce qui rend le témoignage d'autant plus significatif — le décrit non comme un tyran vulgaire, mais comme une force impassible et énigmatique : « Ce n'est ni un homme ni une bête, c'est une statue. »

Philippe est l'un des principaux artisans de l'unité française, aux côtés de Philippe Auguste et de Louis XI. Son règne marque une rupture : il est le souverain d'un État fort et centralisé, il émancipe la monarchie de l'emprise féodale, il modernise l'administration royale, il crée le premier Parlement de Paris institutionnel, il convoque les premiers États généraux en 1302. Ce sont là des oeuvres durables.

Mais Philippe le Bel place la France avant tout. Et parfois, très loin avant tout le reste — la justice, la parole donnée, la loyauté envers ses créanciers. Il expulse et dépouille les Juifs en 1306, s'approprie leurs créances. Il dévalue plusieurs fois la monnaie, gagnant le surnom peu flatteur de « roi faux-monnayeur ». Il fait arrêter le pape Boniface VIII à Anagni en 1303, geste d'une violence institutionnelle qui choque la chrétienté tout entière. Et, vis-à-vis de nous autres Flamands, il n'a pas été un ami : ses méthodes en Flandre, ses manipulations du comte

Gui de Dampierre, les morts de Courtrai en 1302, pesant toujours dans nos mémoires — mais ce sera l'objet d'un autre discours.

Ce qui nous concerne ici : vis-à-vis des Templiers, Philippe le Bel est coupable d'un crime d'État. Les motivations sont connues, documentées, avérées. Il était débiteur des Templiers — les dettes du trésor royal envers le Temple étaient immenses. Il convoitait leurs richesses et, ce faisant, voyait dans l'ordre une puissance qui échappait à sa juridiction, une forteresse dans sa propre capitale qui proclamait par sa seule existence que l'ordre n'était comptable qu'à Dieu — certainement pas au roi.

« Toutes les dettes du trésor royal envers le Temple, et elles étaient immenses, se trouvaient annulées. En outre, les commissaires du roi se saisirent de toutes les espèces accumulées dans les différentes maisons du Temple en France. »

— *Histoire-pour-tous.fr, synthèse d'après les chroniques médiévales*

C'est donc en homme d'État froid, calculateur, rompant l'inacceptable équilibre d'un imperium dans son imperium, que Philippe le Bel agit. Pas comme un scélérat de mélodrame. Comme un souverain qui ne tolère aucune puissance étrangère à la sienne sur son sol — et qui, pour l'abattre, utilise les armes disponibles, y compris les plus sales.

III.2 — Clément V : un pape en équilibre, non un pantin

Et voici la seconde figure que la légende caricature avec une allègre désinvolture : Clément V. Le pape gascon, le pion du roi de France, l'homme qui vendit l'Église pour ses pantoufles avignonaises.

La réalité est plus subtile, et plus instructive.

Bertrand de Got, élu pape le 5 juin 1305 sous le nom de Clément V, est un juriste éminent, un diplomate expérimenté, un homme qui a su rester neutre dans le conflit dévastateur entre Philippe le Bel et Boniface VIII — ce qui témoigne d'une habileté politique certaine. Sa situation est objectivement difficile : il ne peut s'établir à Rome, déchirée par les factions. Il s'installe en 1309 à Avignon — et ici, précisons ce que la légende oublie systématiquement : Avignon n'est pas en France. Avignon est un comtat pontifical, une terre d'Empire. Clément V ne se réfugie pas dans les bras du roi ; il choisit une position qui lui conserve une marge d'indépendance institutionnelle — précaire certes, mais réelle.

Et il agit. En 1307, lorsque Philippe le Bel lance ses arrestations sans l'en avertir, Clément V est furieux. Il réclame que l'affaire lui soit remise, conformément à la compétence ecclésiastique. Il envoie deux cardinaux, Bérenger Fredol et Étienne de Suisy, pour interroger directement Molay en décembre 1307 ; Philippe le Bel refuse d'abord l'accès. Le pape doit le menacer d'excommunication pour qu'il finisse par céder.

Au concile de Vienne en 1311, la majorité des prélats rassemblés refuse de condamner les Templiers pour hérésie, faute de preuves concluantes. C'est Clément V qui, devant cette impasse, choisit de dissoudre l'ordre par voie administrative — non par décret de culpabilité, mais parce que, selon ses propres termes, l'ordre « avait perdu son utilité ». Ce compromis était peut-être la seule issue pour sauver ce qu'il pouvait de l'autorité pontificale face à un roi déterminé à obtenir la mort de l'ordre.

« J'ai tendance à penser que l'art du possible et donc l'art du compromis est le degré le plus abouti de la politique. Dans ce registre, Clément V a été meilleur que Philippe le Bel. »

— Rémi Francès, « Le concile de Vienne et les Templiers », *Transversalités*, Cairn.info, 2016

Clément V n'était pas un héros. Il n'était pas non plus le pantin qu'on décrit. C'était un homme d'Église pris dans une tourmente politique qui le dépassait, qui tenta de négocier ce que la force brute de Philippe ne lui laissait guère de terrain pour négocier. Il joua un jeu d'équilibriste dans un monde où les royaumes avaient décidé que l'Église devait leur obéir. Ce n'est pas une figure glorieuse. C'est une figure tragédienne.

III.3 — La mécanique du procès

Le mandement d'arrestation du 14 septembre 1307, rédigé par Guillaume de Nogaret, regroupe les accusations en cinq points principaux que l'historien Julien Théry, dans son étude parue dans la revue *Médiévales* en 2011, a analysés avec une précision chirurgicale.

Point un : lors de la cérémonie de réception dans l'ordre, le nouveau Templier était contraint de renier le Christ à trois reprises et de cracher sur un crucifix.

Point deux : l'initié devait baiser l'officiant en des endroits que le mandement désigne par des euphémismes, signalant clairement des actes dégradants.

Point trois : la sodomie entre membres de l'ordre était non seulement permise mais encouragée.

Point quatre : les Templiers adoraient une idôle appelée Baphomet — terme dont l'étymologie est simplement le nom occitan de Mahomet.

Point cinq : les prêtres templiers omettaient délibérément les paroles de la consécration dans la messe.

Ces accusations reprennent des stéréotypes anti-hérétiques recyclés depuis des siècles dans la littérature inquisitoriale. Julien Théry l'a démontré : la bulle *Vox in Rama* de Grégoire IX, en 1233, les avait déjà utilisés contre les cathares. Ce sont des accusations de série, des formules toutes faites.

« Ces accusations reprenaient de vieux stéréotypes sur les hérétiques relayés notamment, en 1233, par la célèbre bulle de Grégoire IX *Vox in Rama*. »

— Julien Théry, « Une hérésie d'État », *Médiévales*, vol. 60, 2011, pp. 157-186

La torture est légale, codifiée, et appliquée méthodiquement. Jacques de Molay, arrêté le 13 octobre, avoue le 24 octobre. Onze jours. Il faut imaginer ce que onze jours sous la torture médiévale signifient pour un homme de soixante ans passés.

III.4 — Les aveux, la rétractation, l'infamante valse

Le 27 décembre 1307, les cardinaux pontificaux accèdent enfin au grand maître. Et Jacques de Molay se rétracte. Complètement. Ce geste est courageux. Il est aussi, politiquement, une catastrophe supplémentaire. Car en se rétractant après avoir avoué, Molay fait exactement ce que la procédure inquisitoriale qualifie de comportement d'hérétique relaps. Il venait, en toute inconscience ou avec une lucidité désespérée, de signer son arrêt de mort.

La valse dure des années. Interrogé à Chinon entre le 17 et le 20 août 1308, il oscille entre aveux partiels et rétractations, manifestant une instabilité que certains historiens attribuent à l'épuisement physique, et que d'autres lisent comme une tentative maladroite de négociation.

III.5 — L'ordre n'était pas innocent : ce que les archives révèlent

Il faut à présent aborder le sujet qui fâche. Celui que les apologistes de Molay esquivent avec l'habileté que l'on réserve habituellement aux questions embarrassantes.

Les accusations portées contre les Templiers étaient-elles totalement inventées ? La réponse honnête est : probablement pas toutes.

Le rituel de reniement du Christ lors de la cérémonie d'initiation a été confirmé par un nombre suffisamment grand de Templiers, y compris dans des contextes où la torture ne saurait être invoquée comme seule explication, pour qu'on ne puisse pas l'écarter d'un revers de main. La thèse la plus solide est qu'il s'agissait d'une épreuve symbolique — une simulation de résistance à l'apostasie forcée — dont la signification originelle s'était perdue ou déformée au fil des décennies.

Mais ce point précis illustre exactement le type de dérive institutionnelle qui naît dans une organisation qui garde des secrets sans toujours en contrôler le sens. La déposition du frère Gérard de Caux, recueillie le 12 janvier 1311, nous apprend que le grand maître aurait fait collecter et partiellement détruire les exemplaires des statuts secrets de l'ordre en circulation

— geste que d'aucuns lisent comme une tentative de dissimulation de preuves compromettantes.

« J'ai ouï dire et je crois qu'il en faisait brûler certains, en répartissait d'autres entre les anciens de l'ordre et en gardait pour lui. »

— Déposition du frère templier Gérard de Caux, 12 janvier 1311, citée par Laurent Dailliez

Et Malcolm Barber, professeur d'histoire médiévale à l'université de Reading, auteur de la référence anglophone sur le procès, note que le silence des grands dignitaires dans les premières semaines reste inexplicable si l'on suppose une innocence totale et une bonne conscience absolue.

« Le silence inexplicable des grands dignitaires — et de Molay en premier — demeure l'un des aspects les plus énigmatiques de ce procès. »

— Malcolm Barber, *Le Procès des Templiers*, Tallandier, 1993

Notons enfin que le concile de Vienne, censé trancher pour l'Église universelle, ne se prononça pas : il abandonna la décision à un pape d'une « impartialité douteuse », selon la formule de Jules Michelet dans son édition des Procès des Templiers de 1841. Cet échec du jugement collectif de l'Église laisse le procès ouvert à jamais. Mais l'ouverture d'un procès n'est pas une absolution.



QUATRIÈME PARTIE La mort et la légende : démontage d'une fabrication

IV.1 — Le 18 mars 1314 : ce qui se passa réellement

Le lundi 11 mars 1314, les cardinaux font dresser un échafaud devant le parvis de Notre-Dame de Paris. Molay et ses compagnons paraissent. Ce que l'on prévoyait : une sentence à la prison perpétuelle, en échange de la confirmation de leurs aveux. Ce qui se passa : Molay et Geoffroy de Charnay se levèrent et déclarèrent publiquement que l'ordre était innocent et que leurs aveux avaient été arrachés par la force.

Ce fut leur condamnation définitive. En se rétractant une dernière fois, devant le peuple de Paris, ils devenaient des hérétiques relaps. La peine était automatique. Le même soir, un bûcher fut dressé sur un îlot de la Seine. On les brûla à petit feu.

Sur ce bûcher, Jacques de Molay mourut en chrétien. Cela, les sources s'accordent à le dire. Geoffroi de Paris, clerc à la chancellerie royale, était présent. Il rapporte les dernières

paroles du grand maître dans sa chronique. Non pas la malédiction dramatique que vous connaissez, mais quelque chose de plus simple et de plus émouvant.

« Seigneurs, au moins laissez-moi joindre un peu mes mains et vers Dieu faire oraison, car c'en est le temps et la saison : je vois ici mon jugement. Dieu sait qui a tort et a péché : il va bientôt arriver malheur à ceux qui nous ont condamnés à tort. Dieu vengera notre mort. »

— Geoffroi de Paris, clerc à la chancellerie royale, chronique contemporaine, in *Recueils des historiens des Gaules et de la France*

Voilà. Ce sont ces mots-là. Pas de malédiction nommée adressée au pape et au roi, tonnant depuis les flammes. Un appel à la justice divine, une protestation d'innocence, une prédiction mesurée. Ceux qui liront ces lignes en les comparant à la version de Druon constateront la distance entre la réalité et la fable.

Semblable aux martyrs des premiers temps, rapportent les témoins, il chantait des hymnes au milieu de la flamme.

Voilà l'homme réel. Un vieux chrétien de soixante-dix ans qui mourait en appelant à Dieu le juge, non à la malédiction le vengeur. Cette mort-là est belle. Elle est digne. Elle n'avait pas besoin d'une fable pour être grande.

IV.2 — L'origine de la malédiction : anatomie d'un mythe

Car il faut maintenant régler son compte à la légende la plus populaire de toute cette affaire : la malédiction de Jacques de Molay. Remontons aux sources.

La tradition de la malédiction est ancienne mais mouvante. Les sources les plus anciennes n'associent pas cette imprécation à Molay lui-même. En 1330, Ferrero de Ferretis, chroniqueur vicentin, rapporte qu'un templier napolitain — notez bien : napolitain, pas Jacques de Molay — brûlé au lendemain du concile de Vienne de 1312, aurait crié devant le pape une formule de convocation au tribunal de Dieu. Ce templier napolitain, dont nous ne connaissons même pas le nom avec certitude, est le véritable ancêtre de la malédiction.

Ce n'est qu'au XVI^e siècle que l'humaniste Paolo Emilio, dans son *De rebus gestis Francorum* — une commande du roi François I^e, belle ironie que ce soit une commande royale qui propage la malédiction contre les rois — place dans la bouche de Jacques de Molay une imprécation contre le roi et le pape. Puis François de Mézeray, secrétaire perpétuel de l'Académie française au XVII^e siècle, l'amplifie encore.

Deux siècles et demi de téléphone arabe séparent l'événement de sa première formulation attribuée à Molay. Et c'est ce matériau romanesque que Maurice Druon a transformé en fait historique établi.



CINQUIÈME PARTIE La postérité fabriquée : comment la propagande tissa l'icône

V.1 — Le XVIII^e siècle : la récupération maçonnique

Si le mythe de la malédiction prend forme aux XVI^e et XVII^e siècles, c'est au XVIII^e siècle qu'il connaît son véritable essor. La franc-maçonnerie spéculative, née en Angleterre en 1717 avec la fondation de la Grande Loge de Londres, cherche à se doter d'une mythologie fondatrice. Certains courants — les grades de vengeance ou grades d'Élu — construisent une légende qui associe les Templiers disparus aux origines de la Fraternité. Jacques de Molay devient l'équivalent d'Hiram, l'architecte du Temple de Salomon, dont la mort injuste fonde le mystère initiatique.

Cette récupération est fascinante à observer. Elle transforme un échec historique — la chute d'un ordre militaire dépassé par son temps — en mystère initiatique triomphant. Aucun historien sérieux ne soutient de continuité réelle entre les deux institutions. Elle révèle en revanche la puissance d'un mythe qui, pour prospérer, n'a pas besoin d'être vrai — il a besoin d'être utile.

V.2 — Le XIX^e siècle : la fabrique romantique du martyr

La Révolution française amplifie encore la légende. À Paris, le 21 janvier 1793, la tête de Louis XVI tombe sous le couperet. Un inconnu, dit-on — la scène est peut-être apocryphe, mais elle circula avec l'enthousiasme que les légendes réservent aux histoires qui tombent à pic — aurait trempé ses mains dans le sang royal et crié en direction de la foule : « Jacques de Molay, tu es vengé ! »

Le XIX^e siècle romantique fait le reste. Fleury François Richard peint en 1806 un Jacques de Molay noble et mélancolique. François Raynouard fait jouer sa tragédie Les Templiers à la Comédie-Française en 1805, avec un succès considérable. Dans cette effervescence culturelle, Molay cesse d'être un homme historique pour devenir un archétype.

V.3 — Maurice Druon : le talent au service du mythe

Nous voilà au moment clé. Et ici, permettez-moi d'être direct : Maurice Druon est un grand écrivain. Les Rois maudits sont une oeuvre littéraire de haute tenue. Cela étant dit,

Druon est devenu, en matière de Templiers, le pire des vulgarisateurs involontaires — et le titre est glorieux en littérature, dévastateur en histoire.

En 1955, il publie *Le Roi de fer*, premier volume des *Rois maudits*. Le roman est documenté, bien construit, porté par une prose élégante. Druon sait ce qu'il fait : il écrit un roman historique. Il l'assume. Il n'est pas coupable d'avoir inventé la malédiction — il l'a trouvée dans des chroniques du XVI^e siècle, et s'en est emparé avec la licéité de tout romancier.

Ce qui n'excuse pas les dégâts.

En 1972, la télévision française diffuse l'adaptation en six épisodes réalisée par Claude Barma. Des millions de Français — dans une France où la télévision à une seule chaîne est encore le foyer de communion nationale — voient et entendent Jacques de Molay maudire le roi et le pape depuis son bûcher. La frontière entre fiction et histoire est dès lors définitivement abolie dans l'esprit du grand public.

Druon accède à l'Académie française en 1966, en devient secrétaire perpétuel. Voilà l'ironie suprême : le plus illustre gardien de la langue française est aussi celui qui, mieux que quiconque, a inscrit dans la mémoire nationale une histoire qui n'a pas eu lieu. Il a confisqué Molay. Il en a fait sa propriété littéraire. Et cette propriété-là, la culture populaire en a fait la vérité officielle.

Ainsi, la deuxième adaptation télévisée en 2005 — avec Gérard Depardieu dans le rôle de Jacques de Molay, ce qui dit quelque chose de l'ambition symbolique du projet — n'a fait que consolider ce palimpseste. Puis le *Da Vinci Code* de Dan Brown, qui fait des Templiers les gardiens du sang du Christ. Puis *Assassin's Creed*, vendu à des dizaines de millions d'exemplaires. Puis *Knightfall*, la série Netflix de 2017. Autant de couches supplémentaires posées sur un fondement qui, depuis l'origine, repose sur le sable.

La machine est lancée. Elle produit des icônes. Elle ne produit pas de l'histoire.



SIXIÈME PARTIE Bilan et leçon : ce que Molay nous enseigne vraiment

VI.1 — Un chef ordinaire dans une crise extraordinaire

Permettons-nous maintenant de faire le bilan, avec la rigueur que l'on doit à tout jugement historique et la prudence que l'on doit à tout jugement porté sur un homme mort depuis sept siècles.

Jacques de Molay était un homme courageux. Il l'a prouvé sur les champs de bataille pendant un quart de siècle. Il l'a prouvé une dernière fois sur le bûcher.

Jacques de Molay était un homme de bonne volonté. Ses réformes disciplinaires, ses mémoires sur la croisade, ses démarches diplomatiques témoignent d'un homme qui croyait sincèrement en sa mission.

Mais Jacques de Molay était un chef médiocre au sens politique du terme. Il n'a pas su lire les menaces. Il n'a pas su construire les alliances qui auraient pu protéger l'ordre. Il n'a pas su adapter l'institution à un monde qui avait changé. Et il dirigeait un ordre qui, pour n'être pas le repaire diabolique que ses accusateurs décrivaient, n'était pas non plus l'institution pure et irréprochable que ses défenseurs veulent nous faire croire.

Jonathan Riley-Smith et Anthony Luttrell — deux des meilleurs historiens des ordres militaires médiévaux — ont conclu que l'ordre du Temple était dans une situation catastrophique au moment de l'arrestation et que Molay s'avéra incompetent. Alain Demurger conteste vigoureusement cette conclusion. La querelle entre spécialistes est réelle. Ce que l'on peut dire avec certitude, c'est ceci :

Jacques de Molay ne fut ni le saint que la légende invoque ni le monstre que ses accusateurs décrivaient. Il fut un homme.

VI.2 — La leçon politique : méfions-nous de nos saints

Et c'est précisément parce qu'il fut un homme, avec ses faiblesses et ses grandeurs, que son histoire est utile.

Car voilà ce que la légende nous vole : la complexité. En faisant de Molay un martyr irréprochable, en effaçant ses erreurs de gouvernance, ses aveux initiaux, ses hésitations, ses responsabilités dans le déclin d'une institution qu'il dirigeait, la culture populaire nous prive de la leçon la plus précieuse de ce destin : celle de la faillite d'un chef.

Comment un ordre puissant, riche, militairement redoutable, doté de siècles d'expérience, a-t-il pu s'effondrer en quelques années ? La réponse n'est pas simplement : parce qu'un roi habile et un pape faible les ont perscutés. La réponse est : parce que les conditions de cet effondrement étaient préparées de longue date par les faiblesses internes de l'institution, et que son dernier grand chef n'a pas su les conjurer.

Toute institution qui se croit protégée par son prestige passé est déjà condamnée.

Tout chef qui refuse de voir que le monde a changé autour de lui court à sa perte — et entraîne avec lui ceux qu'il est censé protéger.



CONCLUSION — L'HOMME ET LA FLAMME

Nous voilà au terme de ce voyage. Qu'avons-nous appris ?

Nous avons appris qu'il existait, à la fin du XIII^e siècle, un homme de petite noblesse francomtoise, entré dans un ordre militaire à vingt ans, forgé par les guerres de Terre sainte, élevé par les hasards du chapitre général à la tête d'une institution immense qu'il n'avait pas les instruments mentaux pour gouverner dans les eaux troubles de la politique européenne de son temps.

Nous avons appris que cet homme fit des erreurs — des erreurs graves, de celles qui coûtent non seulement sa vie mais celle de ses frères. Qu'il hésita là où il aurait dû être ferme. Qu'il avoua là où il aurait dû résister autrement.

Nous avons appris aussi que l'ordre qu'il dirigeait n'était pas sans reproches. Que les accusations portées contre lui à travers toute l'Europe — pas seulement en France — ne sauraient être toutes réduites à l'invention royale.

Nous avons appris, enfin, qu'il mourut bien. Que sur ce bûcher de l'île aux Juifs, dans la nuit du 18 mars 1314, ce vieillard d'environ soixante-dix ans trouva une grandeur que sa carrière n'avait pas toujours eu. Qu'il mourut en chrétien, en appelant non à la vengeance mais à la vérité.

Sa dernière heure le rachète.

Mais cette rédemption finale n'efface pas les sept années d'errance qui la précèdent. Elle ne restaure pas l'ordre du Temple. Elle ne rend pas la vie aux cinquante-quatre frères brûlés à Paris en 1310, morts en proclamant l'innocence d'un ordre dont leur propre grand maître avait momentanément confirmé les crimes.

Philippe Josserand, dans sa biographie publiée aux Belles Lettres en 2019 et couronnée par le prix d'histoire Daniel Ligou, a entrepris de rendre à Jacques de Molay son humanité réelle, débarrassée des stéréotypes. Alain Demurger, avant lui, avait fait de même avec rigueur et passion. Ce sont ces travaux-là, fondés sur les archives, les actes du procès, les lettres et mémoires du grand maître lui-même, qu'il convient de lire.

Car voilà la vraie leçon de Jacques de Molay, celle que la légende dissimule avec une efficacité redoutable : les grandes catastrophes ne naissent pas toujours de la méchanceté des ennemis. Elles naissent aussi — souvent, trop souvent — des faiblesses des défenseurs.

Connaître cette vérité-là, c'est peut-être la seule façon de ne pas un jour la répéter.



SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Sources primaires :

- Geoffroi de Paris, Chronique rimée, vers 1314. In : Recueils des historiens des Gaules et de la France, réimprimé sous la direction de Léopold Delisle.
- Actes du procès des Templiers, Archives nationales, J 413. Publiés par Jules Michelet, Procès des Templiers, Collection des documents inédits sur l'histoire de France, 2 vol., 1841-1851.
- Ferrero de Ferretis, Chronique vicentin, vers 1330.
- Paolo Emilio, De rebus gestis Francorum, 1548. Commandé par François I^e de France.
- François de Mézeray, Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à maintenant, Paris, 1643.
- Déposition du frère templier Gérard de Caux, 12 janvier 1311. In : Laurent Dailliez, Regards sur les statuts secrets de l'ordre des Templiers.

Sources secondaires (académiques) :

- Alain Demurger, Jacques de Molay. Le crépuscule des Templiers, Payot, 2002 ; réédition augmentée, 2014.
- Alain Demurger, La Persécution des Templiers. Journal (1307-1314), Payot, 2015.
- Philippe Josserand, Jacques de Molay. Le dernier grand-maître des Templiers, Les Belles Lettres, 2019 (Prix d'histoire Daniel Ligou).
- Malcolm Barber, Le Procès des Templiers, Tallandier, 1993.
- Julien Théry, « Une hérésie d'État », Médiévales, vol. 60, 2011, pp. 157-186.
- Rémi Francès, « Le concile de Vienne et les Templiers », Transversalités, Cairn.info, 2016.
- Jonathan Riley-Smith, The Knights of St John in Jerusalem and Cyprus, 1050-1310, Macmillan, 1967.

Sources critiques contemporaines de l'ordre :

- Jacques de Vitry, Historia Orientalis, vers 1220-1225.
- Matthieu Paris, Chronica Majora, Abbaye de Saint-Albans, vers 1236-1259.
- Bernard de Clairvaux, De laude novae militiae, vers 1129-1136.



Rambarde Knight

*« La vérité n'est pas ce que la légende retient :
c'est ce que l'histoire, patiemment, déchiffre. »*